
21^{ème} édition 6 et 7 juin 2025

Date : 03.06.2025 **Lieu :** Aigle **ASS Autorisation :** 03.06.2025 **Time/Heure :** 07h00

Subjet / Objet : **Additif DC**

Dernières instructions

Document N° : 1.02

From/De : *Directeur de course*

To/à : **Tous les concurrents / équipages VHC**

Corrections

Règlement particulier

Art. 10.1 Documents à présenter :

Lors des contrôles administratifs, les documents originaux et valides suivants seront vérifiés :

- Licence du concurrent (procuration sur Sportity)
- Licences du pilote et du copilote
- **Concurrents ERT** : La « Déclaration en engagement du pilote » pour les 2 membres de l'équipage (document sur Sportity)
- Permis de conduire en cours de validité pilote et du copilote
- Cartes d'identité / passeports du pilote et du copilote
- Autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes et copilotes étrangers si aucune mention sur la licence
- Toutes les informations du formulaire d'engagement
- Carte grise de la voiture de rallye + Certificat d'assurance (carte verte)
- Autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas membre de l'équipage ou en cas de location.
- Document Auto-Sport Suisse avec les données des équipements personnels de sécurité (document sur Sportity).
- Fiche palmarès (document sur Sportity)

Art. 12.4 Pointage en avance

Le pointage en avance est autorisé au CH 8B et au CH 14A.

Annexe 1 Itinéraire

L'itinéraire / horaire officiel se trouve sur Sportity

INFORMATION

1. Merci de vous conformer à la nouvelle notice de montage pour la balise GPS (voir Sportity).
2. Pour rappel, les vidéos des ES se trouvent sur le site internet du rallye.
3. Nous avons tout mis en œuvre afin de pouvoir obtenir des infrastructures de qualité et surtout un parc assez grand. Malheureusement pour nous, des travaux très importants en ville d'Aigle nous obligent à faire avec les aléas de leur avancé. Merci pour votre indulgence et si d'aventure des problèmes de timing interviendraient, n'hésitez pas à contacter la direction de course par l'intermédiaire des Relations Concurrents.
4. Nous avons, au départ de certaines ES, des résidences de riverains et des terrains privées très proches. Suite à de nombreuses réclamations, nous sommes dans l'obligation de vous rappeler que la forêt est un endroit mieux adapté pour se « soulager » qu'une propriété privée.
5. Pour rappel, le refueling est autorisé dans les stations-service sur le routier.

Le Directeur de course
The Clerk of the Course

Sébastien Lovis

